

Michel Bratschi
Quai Perdonnet 14

1800 Vevey

Madame Patricia Rathgeb
Ferme du Château
Au Grand Clos

1847 Rennaz

Vevey, le 17 mai 2000

Madame,

J'ai débuté mon activité dans votre entreprise il y a un peu plus d'un mois et, comme l'entretien que je vous ai demandé n'a pas eu lieu, je me vois dans l'obligation de vous écrire.

En effet, depuis le 3 avril, date de mon premier jour de travail, je dois constater avec stupéfaction que plusieurs points que nous avons discutés avant mon engagement et qui sont pour la plupart inscrits dans mon contrat de travail, ne sont malheureusement pas respectés de votre part.

Je vous rappelle tout de même que, avant de cesser mes activités pour le groupe Manor pour lequel je me suis engagé pendant plus de quatorze ans, j'occupais une place de cadre et j'avais, cette année encore, la responsabilité pour certains secteurs du Food de l'ensemble de la Suisse Allemande et du Tessin. Vous connaissiez d'ailleurs très bien mon engagement pour cette société puisque, à plusieurs reprises, votre entreprise m'a contactée pour régler certains malentendus avec l'ancien acheteur, entre autre. C'est certainement la raison qui vous a poussée à me proposer un contrat de cadre supérieur au sein de votre équipe que vous vouliez restructurer en y intégrant un responsable des ventes et plusieurs techniciens agronomes. D'autre part, lors des premières discussions, vous me disiez que vous cesseriez vos activités si vous ne trouviez pas quelqu'un pour remplacer votre mari qui devait partir pour une nouvelle cure de désintoxication.

Or, je constate que depuis mes débuts chez vous, de nombreuses situations très inhabituelles pour moi se succèdent, à savoir :

- Vous n'avez jamais encore pris le temps de me présenter à l'ensemble de votre personnel et de lui expliquer mon rôle et ma fonction, ce qui aurait pu éviter la séance de mini-tribunal qui a suivi le repas que nous avons partagé avec l'encadrement.
- En temps que cadre supérieur de l'entreprise, je ne pense pas devoir supporter vos insultes devant le personnel de bureau comme cela a été le cas le vendredi 28 avril 2000 entre autre. Je dois d'ailleurs ajouter que le ton et la manière que vous utilisez vis-à-vis de la plupart de vos collaborateurs n'est tout simplement pas digne du respect de la personne.

- Depuis le début du mois d'avril, j'ai déjà eu l'occasion de me rendre à trois reprises, soit au Tribunal civil, soit chez Madame le juge de Paix pour des cas de conflits de personnel.
- Il serait souhaitable, lors d'un prochain repas, d'en connaître le lieu et la date quelques jours auparavant et non pas le jour même comme les dernières fois.
- Je m'étonne de constater que les décisions que nous avons prises ensemble par rapport à certains changements administratifs sont discutées uniquement avec le personnel de bureau et que l'on ne m'appelle qu'une fois les décisions prises. Je pense qu'un entretien préalable entre nous n'aurait pas été de trop.

De plus, les points suivants de mon contrat de travail ne sont pas respectés :

- J'ai été engagé afin de vous seconder, ce qui pour moi signifie que j'occupe le poste de numéro deux de l'entreprise. Or, dès le premier jour, je n'ai pu prendre place à mon bureau que nous avons choisis ensemble et que nous devions partager afin de pouvoir discuter quotidiennement des différents points à régler. D'autre part, occuper le poste de numéro deux signifie à mes yeux, lors de l'absence du numéro un, prendre des décisions et porter la responsabilité des tâches courantes de l'entreprise. Bien entendu, si vous n'approuvez pas ces décisions dès votre retour, elles doivent être discutées dans le calme et la sérénité afin que, lors de la prochaine absence, le même cas ne se reproduise pas. Tel n'est pas le cas actuellement.
- Lors des deux derniers engagements de personnel (Mlle Ferrari et l'ingénieur agronome), je n'est pas participé aux entretiens d'engagement alors que je devrais en porter la co-responsabilité.
- Quant à l'achat de marchandise auprès d'autres exploitations externes, j'ai eu l'occasion de m'en occuper quelques jours. Depuis, votre mari s'en est à nouveau occupé sans explications. Si mon travail n'a pas été effectué correctement, je pense que nous aurions pu en parler au lieu de procéder de la sorte. Je pense que si l'information de votre part à vos acheteurs aurait été faite et que nous avions fait ce travail en commun avec votre mari, nous n'en serions pas là aujourd'hui.
- Il ne m'est malheureusement pas possible d'entretenir des relations commerciales fructueuses tant que les éventuelles décisions que je penserai devoir prendre vis-à-vis de ces commerces ne sont jamais acceptées et qu'à chaque fois, je sais déjà d'avance que le ton sera à nouveau très désagréable au bureau.
- Je ne peux pas planifier et gérer mes 42 heures et demie par semaine comme convenu
- Lors de mon engagement, vous m'aviez promis en me serrant la main la mise à disposition d'une Audi S8 d'une valeur de plus de Frs. 135'000.- si je signalais votre

contrat de travail et aviez même versé un acompte de Frs. 10'000.- au garage Amag de St-Légier. Or, à ce jour, non seulement je n'ai toujours pas mon véhicule, mais en plus les frais pour le mois d'avril 2000 de la mise à disposition de mon véhicule se montant à Frs. 1'786.95.- ne m'ont toujours pas été versés. Je vous demande donc de me les verser sans attendre sur mon compte bancaire. J'attends également de vos nouvelles concernant la date de livraison du véhicule promis.

Dès lors, je considère que le contrat signé entre nous n'est pour le moment pas respecté de votre part et, comme je n'ai pas pris la décision de venir travailler chez vous à la légère avant d'envoyer mon congé chez Manor, j'espère que nous pourrions rapidement régler ces différents lors d'un entretien afin de poursuivre notre collaboration dans de bonnes conditions à l'avenir.

Dans l'attente de vos nouvelles, je vous prie d'agréer, Madame Rathgeb, mes salutations distinguées.

Michel Bratschi

Au Tribunal, le 5.11.03, M. Bratschi a déclaré avoir été engagé par Mme Rathgeb pour "remplacer W. Rathgeb qui devait subir une cure de désintoxication".